

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 157 Subvention (30.000 euros) et convention avec la Société à Responsabilité Limitée Sauvage Productions (19e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Société à Responsabilité Limitée Sauvage Productions et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Société à Responsabilité Limitée Sauvage Productions, 211 avenue Jean Jaurès 75019 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la Société à Responsabilité Limitée Sauvage Productions, dont 25.000 euros au titre du soutien à la production de spectacles vivants et 5.000 euros au titre de la promotion des cultures étrangères, pour l'organisation de spectacles au Cabaret Sauvage en 2019. SIMPA 182132 - 2019-03242

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 30.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo", with a stylized, cursive script.

Anne HIDALGO